

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE589

présenté par
M. Armand, rapporteur

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer l'article 12 de la proposition de loi qui reporte l'entrée en vigueur de la LPEC et en actualise le contenu. Les mentions apportées au dispositif de l'article L. 100-1 du code de l'énergie ne contribuent pas à améliorer la qualité de la programmation et pourraient inutilement contraindre les choix de politiques publiques, dans un contexte le secteur de l'énergie connaît des évolutions rapides au plan technologique.